



Congé parental tout en restant président de SAS

Par **dommm063**, le **13/06/2013** à **13:34**

Bonjour,

J'ai actuellement 2 activités : salarié en CDI dans le privé et aussi président non rémunéré d'une SAS.

Je souhaiterais prendre un congé parental dans le cadre de mon activité salariée.
Or la loi dit "Il n'est pas possible d'exercer un autre emploi pendant le congé parental, à l'exception de l'activité d'assistant maternel."

Peut-on considérer l'activité de président non rémunéré de SAS comme un autre emploi ? Et donc dans ce cas, cela m'empêcherait de prendre mon congé parental...

Ou peut-on dire que président de SAS non rémunéré est un mandat social et n'est pas un emploi ?

Merci.

Dom

Par **P.M.**, le **13/06/2013** à **18:31**

Bonjour,

A partir du moment où il ne s'agit pas d'un emploi nécessitant une activité professionnelle, je pense que c'est possible...